Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 022-933478075-20261013-2026101307-DE

CONSEIL MUNICIPAL
13 OCTOBRE 2026

COMMUNE DE PLUMIEUX

DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT BRIEUC

Membres en exercice : 23
Membres présents : 22
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le mardi treize octobre à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de PLUMIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunions de Coëtlogon, sous la présidence de Monsieur Sébastien QUINIO, Maire de la commune de Plumieux.

Date de la convocation : 07 octobre 2026

PRESENTS : **QUINIO** Sébastien, **MIGNOT** Samuel, **MARTEIL** Fanny, **BELLAMY** Dominique, **JOLIVET** Soizic, **JOUET** Christelle, **BIENNE** Angélique, **LAGUEUX** Julien, **LE NET** Bruno, **ROUAULT** Pierre, **ROUILLARD** Kevin, **LE PERSON** Christine, **SCHUTTERT** Anke, **QUINIO** Tristan, **BOSCHET** Emanuelle, **MICHARD** Yannick, **STEPHAN** Hervé, **CLÉMENT** Martin, **CADIO** Quentin, **JOUVIN** Gisèle, **LAUNAY** Marina, **ROBERT** Annie

EXCUSE(ES) : **GANNE** Audrey donne pouvoir à **CADIO** Quentin.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal en début de séance. Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire.

Madame **JOUET** Christelle est nommée secrétaire de séance. La séance est publique.

****

7 – PRESENTATION DU PROJET DE SECURISATION ET D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE EN AGGLOMERATION

Le Conseil Municipal,

Considérant que la municipalité souhaite aménager, dans le futur, la traversée d'agglomération mais souhaite auparavant, étudier les possibilités de gérer les limitations de vitesses en réalisant des travaux ''légers'' de signalisations (verticale et horizontale) et éventuellement, en instaurant une « zone 30 » au cœur du centre-bourg,
Considérant des travaux à court terme par le renouvellement de la couche de roulement et à moyen terme réalisation du réseau séparatif d'eaux pluviales et d'eaux usées.

Vu l'étude de faisabilité réalisé par Dominique BERNARD de l'ADAC 22 traitant de l'état des lieux et des propositions d'améliorations de sécurité routière dans toute la partie d'agglomération de Plumieux.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Approuver ce projet de sécurisation et d'aménagement de la voirie en agglomération,
Article 2 : Proposer les évolutions suivantes :
- Etudier la position du passage piéton devant l'école
- Est-ce que le cheminement sur le trottoir en face de l'école avant de prendre le passage piéton est suffisamment large ?

Article 3 : Autoriser le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution du présent projet et de solliciter une aide financière dans le cadre des produits des amendes de police
Article 4 : ampliation de la présente décision sera adressée à :
- Monsieur le préfet des Côtes d'Armor
- Monsieur le directeur de l'ADAC 22

Pour : 23 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Affiché en Mairie le 15 octobre 2026
Transmis en Préfecture le 28 octobre 2026

Pour extrait certifié conforme
Plumieux, le 15 octobre 2026
Le Maire, Sébastien QUINIO

MAIRIE DE PLUMIEUX (Côtes d'Armor)